



Communiqué de presse

Le 24 septembre 2013

Uni-ter publie une *lettre ouverte*

## « L'accès à la protection sociale solidaire des agents territoriaux est menacé »

**Uni-ter**, qui rassemble des mutuelles territoriales regroupant un agent sur deux, a publié lundi 23 septembre une *lettre ouverte* pour « **alerter les décideurs territoriaux sur la destruction programmée des solidarités territoriales** » garantissant l'accès à la protection sociale des agents territoriaux.

Celui-ci repose en effet sur un ensemble de mécanismes de solidarité mis en place et supportés par les mutuelles professionnelles du secteur et « *permettant au plus grand nombre d'agents de se prémunir de manière solidaire en santé et en prévoyance* » (maintien de salaire).

Or le **cadre juridique régissant la participation des employeurs territoriaux** au financement de la protection sociale, mise en œuvre depuis le 31 août 2012, **n'est pas suffisamment contraignant pour atteindre effectivement les objectifs de solidarité qu'il se fixe.**

La procédure de labellisation, proposée par les mutuelles territoriales et les organisations syndicales, choisie par la grande majorité des collectivités locales\* préserve l'unité solidaire de la protection sociale complémentaire de la Fonction publique territoriale. Tel n'est pas le cas de la procédure de convention de participation.

**En santé**, en effet, en cherchant à ne toucher que les actifs, un opérateur peut alors afficher des prix jusqu'à 25 % moins chers puisque les transferts de solidarité des actifs vers les retraités représentent environ 1/4 des cotisations.... La convention de participation « **amène donc à exclure les retraités** » qui restent adhérents aux mutuelles professionnelles qui en supportent seules la prise en charge.

En prévoyance, les conventions de participation conduisent à des réponses sous-tarifées d'opérateurs méconnaissant le risque et s'affranchissant des impératifs de solidarité difficilement mis en place depuis des décennies par les mutuelles professionnelles. **C'est la raison pour laquelle Uni-ter revendique, avec les syndicats, la généralisation de la couverture prévoyance à l'ensemble des agents territoriaux.**

La *lettre ouverte* d'Uni-ter a été envoyée à l'ensemble des décideurs territoriaux et publiée dans la presse professionnelle.

\*85 % des collectivités locales en santé et 68% en prévoyance ont opté pour la procédure de labellisation (Source : enquête GMV-Conseil/MNT réalisée en avril 2013).

**Uni-ter**, présidée par Jean-Pierre Moreau, rassemble la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), l'Union MUTAME (Mutualité des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs), l'Union Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires Territoriaux (UNMFT), la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT), la Mutuelle du Personnel des Collectivités Territoriales de Seine et Marne (MPCT 77), la Mutuelle Territoriale Régionale d'Alsace (MTRA), la Communauté Vienne Mutuelle (COVIMUT).

**Contact** : Dominique Dardel, 01 42 84 48 07 / dominique.dardel@ad-convergence.com